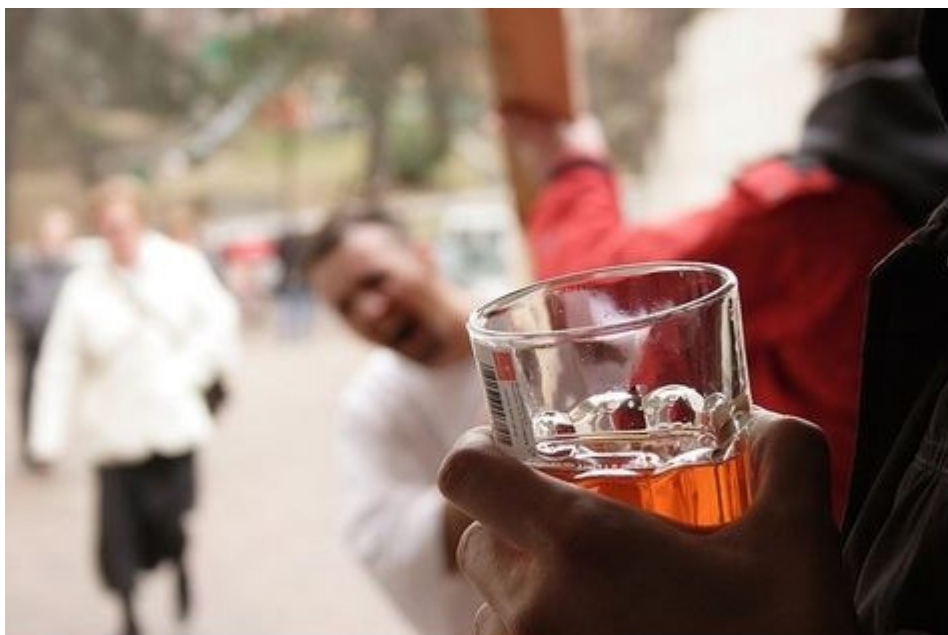


Le Baclofène, un médicament anti-alcool de plus en plus prescrit

En 2012, le nombre de comprimés vendus de Baclofène, médicament utilisé dans le traitement de la dépendance à l'alcool, a progressé de 52 % par rapport à 2011.



Le baclofène permettrait de lutter contre les problèmes d'alcoolisme.(flickr/cc/ph_micchei)

flickr/cc/ph_micchei

Selon l'Agence du médicament, un nombre un peu plus important d'effets indésirables ont été recensés en 2012.

Qu'est-ce que le Baclofène ?

Ce médicament a été autorisé en 1975 dans le traitement des contractures musculaires. Dans les années 2000, certains travaux ont montré que ce produit pouvait avoir un intérêt dans la prise en charge de l'alcool-dépendance.

Mais en France, c'est surtout la parution, en 2008, d'un livre du docteur Olivier Ameisen qui a déclenché un engouement autour du médicament. Dans cet ouvrage, ce cardiologue, décédé en juillet dernier, racontait la guérison de sa dépendance à l'alcool grâce au Baclofène.

Dans la foulée, un certain nombre de médecins, principalement des généralistes et des psychiatres, se sont mobilisés pour réclamer une utilisation plus large du médicament, en mettant en avant des résultats spectaculaires chez leurs patients.

Les alcoologues, eux, ont plutôt réagi avec réserve, estimant que le produit, potentiellement intéressant, n'était pas dénué d'effets secondaires.

Quelle est la position de l'Agence du médicament ?

À ce jour, le Baclofène ne dispose toujours pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le traitement de l'alcool-dépendance.

Au départ, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a donc invité à la prudence les médecins faisant des prescriptions « hors-AMM » sous leur responsabilité. En 2012, l'ANSM a toutefois autorisé le lancement de deux essais cliniques visant à mieux évaluer le produit.

Sur son site Internet, l'ANSM vient de publier de nouvelles données de pharmaco-vigilance. Premier enseignement, le nombre de comprimés de Baclofène vendus a progressé de 52 % en 2012, par rapport à l'année précédente. Le rapport montre aussi que 263 cas (93 graves et 170 non graves), correspondant à 405 effets indésirables, ont été rapportés en 2012, soit 163 cas de plus que sur l'année 2011.

Cette augmentation peut s'expliquer par un meilleur signalement de ces effets secondaires et/ou une augmentation de leur fréquence, avance l'ANSM. Ces données ne remettent toutefois pas en cause l'utilisation du produit. « Le rapport bénéfice-risque reste favorable », assure le professeur Bernard Granger, psychiatre à l'hôpital Tarnier à Paris. Ouvertement « pro-Baclofène », ce médecin se félicite de la décision, annoncée en juin par l'ANSM, de mettre en place une « recommandation temporaire d'utilisation » (RTU), un dispositif qui devrait permettre de mieux encadrer la délivrance du médicament. « Cela va donner un cadre officiel et légal aux prescripteurs qui seront mieux protégés », estime le professeur Granger.

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Le-Baclofene-un-medicament-anti-alcool-de-plus-en-plus-prescrit-2013-08-29-1003768>